



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 septembre 2001
Français
Original: anglais

Onzième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

I. Introduction

1. Par sa résolution 1346 (2001) du 30 mars 2001, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) pour une période de six mois, qui se termine le 30 septembre 2001. Au paragraphe 5 de ladite résolution, le Conseil m'a prié de l'informer régulièrement des progrès accomplis par la MINUSIL dans la réalisation des aspects essentiels de son concept d'opérations. Le Conseil m'a également prié, au paragraphe 15 de la résolution, de lui soumettre d'éventuelles recommandations supplémentaires, y compris, si nécessaire, en vue d'un nouveau renforcement de la composante militaire de la MINUSIL. Le présent rapport est présenté pour donner suite à cette demande et décrit les faits intervenus depuis mon dixième rapport sur la MINUSIL, en date du 25 juin 2001 (S/2001/627).

II. Évolution politique

Mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja

2. Le processus de paix en Sierra Leone a continué d'être marqué par des progrès encourageants pendant la période considérée. À ce jour, le désarmement du Front Révolutionnaire Uni (RUF) et de la Force de défense civile a été mené à bien dans quatre districts, y compris le district de Kono, qui est un centre producteur de diamants. À part des escarmouches qui ont mis aux prises la Force de défense civile et le RUF et quelque peu terni la phase initiale de l'opération de désarmement dans le district de Kono, le cessez-le-feu continue

généralement de tenir. Par ailleurs, les combats trans-frontières opposant le RUF et les forces guinéennes dans les zones frontalières septentrionale et orientale ont cessé. Entre-temps, la MINUSIL a réalisé son déploiement sur une partie considérable du territoire, y compris à Kabala dans le nord et à Koidu dans l'est. De ce fait, les travailleurs humanitaires et la population civile peuvent se rendre dans des zones plus nombreuses et le Gouvernement a pris des mesures, fussent-elles modestes, pour rétablir l'autorité civile dans certaines des zones contrôlées jusque-là par le RUF.

3. Le Comité mixte du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), où sont représentés la MINUSIL, le Gouvernement sierra-léonais et le RUF, a tenu deux réunions pendant la période considérée, la première à Bo le 17 juillet, et la seconde à Kenema le 10 août. À la réunion de Bo, le Comité est convenu qu'une fois menée à son terme l'opération de désarmement dans les districts de Kambia et Port Loko, le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion commencerait dans les districts de Kono et Bonthe en juillet, puis dans les districts de Koinadugu et Moyamba, suivis des districts de Bombali et Bo, Tonkolili et Pujehun, et Kailahun et Kenema. Les parties sont également convenues d'un moratoire sur l'extraction du diamant afin de faciliter le processus de désarmement dans le district de Kono. On estime que la conclusion de l'accord instaurant le moratoire a contribué à faciliter le désarmement dans ce district, mais les parties n'ont pas été en mesure de faire respecter le moratoire et les activités minières illicites ont continué.

4. À la réunion de Bo, le 17 juillet, le RUF a demandé au Gouvernement de faciliter son inscription comme parti politique et de libérer certains de ses res-



ponsables qui avaient été arrêtés pendant la crise de mai 2000. Le Gouvernement a indiqué qu'il avait offert au RUF une parcelle de terrain à Freetown pour lui permettre d'y établir un siège dans la capitale. Il a également rappelé que 33 membres du RUF avaient été libérés le 7 juillet. Toutefois, le RUF a prétendu que nombre des détenus qui avaient été libérés n'étaient pas membres du mouvement.

5. À la réunion tenue à Kenema le 10 août, les parties ont décidé que le désarmement se poursuivrait dans le district de Kono jusqu'au 17 août, car il abritait encore des groupements de combattants qu'il fallait désarmer. Elles ont également décidé que l'opération de désarmement commencerait dans les districts de Moyamba et Koinadugu le 15 août et le 20 août, respectivement, puis dans les districts de Bombali et Bo en septembre. La discussion des autres points a été facilitée par le fait que le Gouvernement a libéré le 9 août 41 détenus, dont une personne que le RUF avait proposée pour un poste de ministre et un ancien président du RUF.

6. Le Gouvernement et le RUF ont l'un et l'autre adopté des mesures de confiance supplémentaires. Ainsi, le RUF a continué de libérer des personnes qui avaient été enlevées et des enfants soldats, les deux parties ont participé à des campagnes conjointes de sensibilisation et de réconciliation, des ex-combattants du RUF ont été inscrits comme participants au programme de réinsertion des militaires, la Commission électorale nationale a renouvelé l'inscription provisoire du parti RUF, lequel a été invité à participer à des discussions concernant le processus électoral.

7. Toutefois, le RUF doit encore rendre toutes les armes et tout le matériel qu'il avait pris à la MINUSIL et au Groupe de surveillance du cessez-le-feu (ECOMOG) institué par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), aucun article n'ayant été rendu depuis la publication de mon dernier rapport. Les dirigeants du RUF ont eu beau indiquer que, selon eux, la plupart des fusils et autres armes seraient rendus pendant l'opération de désarmement, à ce jour, on n'a pu récupérer que 31 armes prises à la MINUSIL et 148 prises à l'ECOMOG.

8. Le Gouvernement sierra-léonais a annoncé qu'il allait s'efforcer d'obtenir que son mandat et celui du Parlement soient à nouveau prorogés de six mois. En février dernier, le Parlement avait accepté de proroger de six mois les mandats du Gouvernement et du Parle-

ment, qui doivent expirer respectivement le 30 septembre et le 1er octobre 2001. Lorsque a été connue l'intention du Gouvernement de solliciter une nouvelle prorogation, le RUF, certains groupes de l'opposition et des organisations de la société civile, ainsi que des journaux ont demandé la mise en place d'un gouvernement intérimaire d'union nationale qui dirigerait le pays jusqu'aux prochaines élections. Certains dirigeants du RUF ont également laissé entendre que, faute d'un gouvernement intérimaire, le mouvement pourrait suspendre le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Le Gouvernement a cependant soutenu que la Constitution sierra-léonaise prévoyait uniquement une prorogation du mandat du gouvernement en place. Aussi, selon lui, des arrangements intérimaires ne seraient pas conformes à la Constitution.

Aspects régionaux

9. Les progrès réalisés dans le processus de paix sierra-léonais ont eu un effet positif sur la situation dans toute la région du fleuve Mano. Depuis que le processus de désarmement a été relancé en mai 2001, on n'a plus signalé de combats transfrontaliers entre le RUF et les forces armées guinéennes, dans aucune des deux régions frontalières du nord et de l'est.

10. Mon Représentant spécial, Oluyemi Adeniji, a continué de tenir régulièrement des consultations avec les dirigeants régionaux. Le 7 août 2001, il a assisté à une réunion des Présidents Ahmad Tejan Kabbah de la Sierra Leone, Olusegun Obasanjo du Nigéria et Alpha Oumar Konaré du Mali, à laquelle participait également Lansana Kouyate, Secrétaire exécutif de la CEDEAO. Mon Représentant spécial a donné aux trois présidents des informations sur le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion en cours et sur le déploiement de la MINUSIL, tandis que M. Kouyate les informait du voyage qu'il avait récemment entrepris au Libéria pour tenter de résoudre le conflit dans le Lofa et de promouvoir la réconciliation nationale dans le pays. Le Président Kabbah a informé ses collègues qu'il était dans l'ensemble satisfait des progrès du processus de désarmement. Il a aussi donné des détails sur l'intention qu'il avait de chercher à faire proroger de six mois le mandat de son gouvernement.

11. À l'issue des consultations, les trois Présidents ont publié une déclaration dans laquelle ils se sont félicités des progrès réalisés dans le processus de paix en

Sierra Leone. Ils y demandaient aussi instamment à la communauté internationale de continuer d'appuyer le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. En ce qui concerne le Libéria, les Présidents ont fait état de la préoccupation que leur causait la poursuite des combats dans le Lofa et ont demandé au Gouvernement de prendre de nouvelles mesures concrètes en vue de la réconciliation nationale.

12. Sur l'invitation du Président Kabbah, les Présidents Konaré et Obasanjo se sont rendus en Sierra Leone le 3 septembre. Ils sont allés à Koidu, dans le district de Kono, accompagnés du Président Kabbah et de son Représentant spécial. À Koidu, les trois Présidents ont rencontré le dirigeant du RUF, Issa Sesay, ainsi que des chefs traditionnels, des groupes de la société civile et des membres de la population locale. Cette occasion marquait le premier contact direct entre le Président Kabbah et Issa Sesay. Pendant la réunion, les dirigeants du RUF ont réaffirmé leur attachement au processus de paix, mais ont réitéré que leur sécurité personnelle après le désarmement préoccupait les membres de leur mouvement, et se sont plaints de n'avoir pas reçu du Gouvernement l'assistance voulue dans les efforts qu'ils déployaient pour transformer le RUF en parti politique. Le Président Obasanjo a offert d'octroyer aux combattants démobilisés qui remplissaient les conditions requises des bourses leur permettant d'étudier au Nigéria. Les deux Présidents ont aussi demandé au Gouvernement sierra-léonais d'aider le RUF à se transformer en parti politique.

13. Une réunion tenue à Monrovia du 13 au 15 août 2001 par les Ministres des affaires étrangères de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone a débouché sur des perspectives encourageantes de dialogue direct entre les Présidents Conté, Taylor et Kabbah. Les ministres ont réaffirmé la volonté de leurs gouvernements respectifs de faire de l'Union du fleuve Mano une organisation capable de promouvoir l'intégration sociale et économique. Ils ont aussi recommandé que l'on convoque dès que possible une réunion au sommet de leurs chefs d'État.

14. Pour préparer cette réunion au sommet, une réunion des Ministres des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité des trois pays de l'Union du fleuve Mano s'est tenue à Freetown les 22 et 23 août 2001 pour examiner la situation sécuritaire dans la sous-région de l'Union. Une réunion de suivi des Ministres des affaires étrangères doit avoir lieu à Conakry

le 10 septembre pour établir le projet d'ordre du jour et proposer la date et le lieu du sommet prévu.

III. Situation militaire et conditions de sécurité

15. Comme indiqué précédemment, dans l'ensemble la situation militaire et en matière de sécurité en Sierra Leone est restée stable pendant la période considérée, mais quelques escarmouches se sont produites dans le district de Kono entre le RUF et des éléments de la Force de défense civile, appelés les Donsos, qui opèrent apparemment en dehors de la chaîne de commandement nationale de la Force. Sur les 24 accrochages signalés, 10 ont fait l'objet d'une enquête de la MINUSIL; après évaluation, les autres allégations semblent n'être pas fondées. Sur les 10 incidents ayant fait l'objet d'enquêtes, il a été confirmé que la Force de défense civile avait lancé quatre attaques et que le RUF en avait lancé une.

16. Pour désamorcer la tension entre le RUF et la Force de défense civile, la MINUSIL, de concert avec les parties et les chefs suprêmes, a commencé à effectuer une série de visites dans les points névralgiques du district de Kono, où elle a réussi à désarmer les combattants du RUF et de la Force de défense civile. Des activités de pacification similaires ont été entreprises à la suite de quelques accrochages qui se sont produits pendant la phase de démarrage de l'opération de désarmement, de démobilisation et de réinsertion à Koinadugu en août.

17. L'armée sierra-léonaise a continué ses opérations d'entraînement et de restructuration à court terme avec l'assistance de l'équipe d'entraînement à court terme britannique. D'ici la fin de septembre 2001, tous les soldats de l'armée sierra-léonaise, à l'exception de ceux recrutés dans le cadre du programme de réintégration militaire, auront terminé leur entraînement de base. L'armée sierra-léonaise n'a pas procédé à d'autres déploiements dans les provinces pendant la période considérée, mais elle a élargi sa zone d'opérations, et des convois de réapprovisionnement ont circulé de Freetown à Kabala et Bumbuna, avec l'assistance de la MINUSIL et en coordination avec le RUF.

IV. Déploiement de la Mission

18. Depuis mon dernier rapport, l'effectif militaire de la MINUSIL a été porté à 16 664 hommes (au 5 septembre 2001). Le premier bataillon pakistanais a été entièrement déployé à Yengema et Koidu le 5 août, Koidu servant de quartier général du secteur V de la Mission, qui vient d'être établi. Le bataillon a relevé deux compagnies du bataillon bangladais qui constituaient le fer de lance du déploiement de la MINUSIL dans cette région. Dans le même temps, des éléments du bataillon bangladais ont été déployés à Kabala dans la province du Nord le 9 août pour préparer le démarrage des activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans cette région. Actuellement, les patrouilles de la MINUSIL arrivent à atteindre la plupart des régions de Sierra Leone. Leur couverture sera plus complète après l'arrivée du bataillon népalais, dont les éléments avancés seront déployés d'ici la fin de septembre.

19. Les observateurs militaires de la MINUSIL, qui sont environ 242, ont joué un rôle crucial dans le processus de désarmement en assurant la réception et le tri des combattants, ainsi que les formalités de suivi les concernant, et en mettant au point les dispositions touchant le désarmement avec les commandants des factions. Les équipes d'observation ont aussi contribué à sensibiliser les combattants et la population aux activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et à la réconciliation, et ont continué à jouer un rôle important dans la vérification et le renforcement de la confiance.

20. Les consultations avec les pays fournissant des contingents se sont poursuivies tout au long de la période considérée, au cours de réunions tant officielles qu'officieuses. À la suite de ces consultations, on s'est concrètement efforcé de remédier aux lacunes du matériel appartenant aux contingents : de grandes quantités de véhicules et d'autres matériels essentiels sont arrivées, qui ont permis de renforcer les capacités des contingents concernés.

V. Désarmement, démobilisation et réinsertion

21. Comme il a été dit plus haut, le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion a fait des progrès remarquables. Entre le 18 mai, jour de la

reprise du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, et le 3 septembre, 16 097 combattants (6 523 du RUF, 9 399 de la Force de défense civile (FDC) et 175 du Conseil révolutionnaire des Forces armées ou de l'ex-Armée sierra-léonaise) ont été désarmés, sur un effectif total estimé à 25 000. Par ailleurs, un total de 6 502 armes et 728 058 pièces de munitions ont été collectées jusqu'à maintenant.

22. Après la campagne de désarmement menée dans les districts de Kambia et Port Loko, le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion a été lancé simultanément, le 1er juillet 2001, dans les districts de Kono et Bonthe, pour se terminer le 17 août. Ce sont au total 5 451 combattants (3 478 du RUF et 1 973 de la FDC) qui ont déposé les armes dans le dangereux district de Kono. Le même programme a par la suite été lancé, les 15 et 20 août respectivement, dans les districts de Moyamba et Koinadugu. Si le rythme actuel se maintient, le processus de désarmement pourrait être mené à bonne fin dans les six districts restants d'ici à novembre-décembre 2001.

Réinsertion

23. La Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration compte à l'heure actuelle quatre bureaux régionaux de réinsertion – à Freetown, Port Loko, Bo et Kenema – et elle prévoit d'en ouvrir deux autres afin de mieux prêter appui aux ex-combattants démobilisés. Jusqu'à maintenant, ces bureaux ont permis à la Commission de fournir une aide à la réinsertion à 10 632 ex-combattants, dont les ex-combattants désarmés au cours de phases antérieures du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. L'aide fournie prend de multiples formes : formation professionnelle, apprentissage, aide à la production agricole, enseignement scolaire et travaux publics.

24. Le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion fournit deux types d'aide aux ex-combattants renvoyés dans leurs foyers : une indemnité de réinsertion à court terme et un projet de réinsertion à moyen terme. Pour le moment, le versement de l'indemnité de réinsertion acceptée par les bailleurs de fonds réunis en conférence à Paris en juin 2001 a été suspendu faute de fonds. Les nouvelles annonces de contributions au Fonds d'affectation spéciale pluridonateurs, qui se chiffrent à environ 13,9 millions de dollars des États-Unis, sont certes bienvenues, mais

leur montant est très inférieur aux besoins globaux de financement du programme, qui sont estimés à 32,7 millions de dollars. Plusieurs organismes de développement bilatéraux et un certain nombre d'organismes des Nations Unies sont en train d'étudier et de mettre en oeuvre des projets à impact rapide destinés aux ex-combattants en attendant que les indemnités de réinsertion et les projets de réinsertion se matérialisent. On étudie également, à l'intention des ex-combattants, des projets peu coûteux et à forte intensité de main-d'oeuvre qui seraient financés par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la Sierra Leone ou par la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration.

25. Le processus de sélection des bénéficiaires du programme d'intégration dans l'armée a été mené à terme pour les 544 ex-combattants qui avaient été désarmés dans les districts de Kambia et Port Loko; 318 d'entre eux (150 du RUF, 106 de la FDC et 62 du Conseil révolutionnaire des Forces armées ou de l'ex-Armée sierra-léonaise) ont été sélectionnés et reçoivent une formation depuis le 30 juillet. L'armée sierra-léonaise envisage de mettre en place des centres de sélection temporaires répartis sur l'ensemble du pays afin d'accélérer ce processus dans les districts autres que celui de Kono.

VI. Élargissement de l'autorité de l'État

26. On met au point actuellement le calendrier qui présidera au rétablissement progressif de l'autorité de l'État dans les districts récemment ouverts. L'élargissement de l'autorité de l'État après désarmement des combattants consistera d'abord dans le déploiement de policiers et de fonctionnaires sierra-léonais essentiels et s'accompagnera d'un programme de relèvement visant à satisfaire les besoins urgents de la population sur le plan humanitaire et sur celui de la réinsertion. Cependant, du fait des dégâts massifs provoqués par la guerre et d'une pénurie aiguë de fonctionnaires qualifiés, le retour à la normale sera lent.

27. Le Gouvernement a créé un Comité du redressement national placé sous l'autorité du Vice-Président et chargé de mieux coordonner l'extension de l'autorité de l'État, de définir les priorités de l'action humanitaire et de remettre en état l'infrastructure publique dans les zones nouvellement ouvertes. Ce comité réunit l'ensemble des grands partenaires, parmi lesquels les Ministères du développement et de la planification

économique, des finances et des collectivités locales, les bailleurs de fonds, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. Un certain nombre de critères ont été définis, qui permettront au Comité de mesurer les progrès accomplis dans le rétablissement de l'autorité de l'État sur les zones récemment ouvertes. Parmi ces critères figurent la présence dans le district considéré d'un chef suprême coutumier; le déploiement de policiers sierra-léonais; le retour à leur poste des fonctionnaires essentiels; la réouverture progressive des écoles; et la réouverture des tribunaux locaux.

28. Comme le mentionnait mon rapport précédent, la police sierra-léonaise est maintenant déployée à Lunsar et dans certaines zones du district de Kambia. Un déploiement vers Makeni qui avait déjà été coordonné avec le RUF a été reporté à plus tard afin de permettre une meilleure sensibilisation des troupes du RUF, car le désarmement n'a pas encore commencé dans cette région.

29. Avec l'aide de la MINUSIL, la police sierra-léonaise prépare son déploiement dans le district de Kono. Il s'agit là non seulement d'une mission importante, mais aussi d'un véritable défi, étant donné l'absence d'infrastructure et, surtout, la nécessité de contrôler les activités d'extraction de diamant. La MINUSIL continue d'encourager le Gouvernement à mettre au point un plan général de gestion des mines de diamant. Le Gouvernement étudie actuellement un certain nombre d'options pour la gestion des concessions minières.

30. Avec l'appui des organismes des Nations Unies et de diverses organisations non gouvernementales, un certain nombre d'initiatives visant à soutenir les services de l'État sont progressivement lancées dans les zones récemment ouvertes. Ainsi, avec l'aide de l'UNICEF, le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports étudie les moyens de remettre sur pied le système scolaire dans les districts de Kambia et de Kono. L'UNICEF apporte également son concours à des équipes éducatives de district dans les districts de Bombali, Tonkolili et Kono. Quant au Programme alimentaire mondial, il fournit toujours une aide alimentaire d'urgence dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

Réconciliation

31. En juillet 2001, la MINUSIL a apporté son concours à la première réunion consultative organisée par la Commission de consolidation de la paix du district de Kambia. Cette réunion a mis en relief l'importance que revêtent la réconciliation sur le plan local et la réinsertion des ex-combattants et des déplacés revenant chez eux. À Lunsar, des comités du logement ont été chargés de régler à l'amiable les litiges nés de l'occupation illégale de logements.

Réinsertion

32. L'amélioration de la situation sur le plan de la sécurité s'est accompagnée d'un retour progressif des populations déplacées et d'une reprise de l'activité économique, surtout dans les villes des zones où la MINUSIL est déployée. Les bailleurs de fonds bilatéraux, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et la MINUSIL contribuent au relèvement de l'infrastructure sanitaire, scolaire et administrative, à l'acquisition de compétences professionnelles, à diverses activités liées aux droits de l'homme ainsi qu'à des projets centrés sur les ex-combattants et sur les rapatriés. Face au retour massif de personnes déplacées dans leur région d'origine, les soldats de la MINUSIL ont souvent dû agir à la limite de leurs moyens pour satisfaire les besoins immédiats de la population dans leur zone de déploiement. Dans ces conditions, il importe d'abonder de toute urgence le Fonds d'affectation spéciale, de façon à pouvoir financer des projets à impact rapide et à court terme qui aideront, en coordination avec les organismes humanitaires et de développement, à rétablir l'autorité civile, à réinsérer les ex-combattants dans la société, à réinstaller les populations touchées par la guerre et à relancer l'activité économique.

VIH/sida

33. Conformément aux dispositions de la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité, un coordonnateur pour le VIH/sida a été nommé au sein de la MINUSIL. Celle-ci a en outre procédé à une campagne d'information qui a touché plusieurs milliers de soldats dans la région de Freetown ainsi que dans d'autres endroits. L'unité chargée de cette campagne a également commencé à distribuer des préservatifs au personnel

tant militaire que civil de la Mission. La MINUSIL procède aussi à la mise au point d'un programme qui visera la population civile.

VII. Information

34. Pendant la période considérée, la MINUSIL a poursuivi ses activités d'information visant à sensibiliser la population au mandat et aux opérations de la Mission, l'accent étant mis sur la promotion du désarmement et des processus de vérité et réconciliation. Pour faire mieux passer ces messages, la MINUSIL a parrainé des représentations données pour les ex-combattants par des troupes de théâtre et des musiciens du pays. Elle a également parrainé un séminaire de formation de deux semaines à l'intention de spécialistes des médias. La radio de la MINUSIL a continué de développer ses programmes en langues vernaculaires diffusés sur modulation de fréquence et sur ondes courtes, et d'améliorer ses installations de production.

VIII. Élections

35. Comme indiqué dans mon rapport précédent, la Commission électorale nationale avait élaboré un plan stratégique et un calendrier prévoyant la tenue des élections en décembre 2001. Cependant, le 5 septembre, le Gouvernement a annoncé que les élections législatives et l'élection présidentielle auraient lieu le 14 mai 2002. Des consultations sont toujours en cours avec les parlementaires et les partis politiques au sujet du système électoral qui sera appliqué à cette occasion.

Appui de l'ONU aux élections

36. Le 10 juin, la Commission électorale nationale a écrit à mon Représentant spécial pour demander à l'Organisation des Nations Unies une aide technique et logistique à l'appui du processus électoral. Par la suite, j'ai dépêché en Sierra Leone une mission de haut niveau chargée d'évaluer les besoins en matière d'élections, qui s'est rendue dans le pays du 18 au 28 août. Une fois examinées les conclusions et recommandations de la Mission d'évaluation, il sera procédé à la mise au point d'un plan opérationnel concernant l'engagement de la MINUSIL à l'appui des élections.

37. Cependant, il est évident, dès à présent, qu'il faudra prévoir pour la période qui précédera les élections et celle qui les suivra des arrangements et une coordination efficaces en matière de sécurité entre toutes les entités participant au processus électoral. Il faudra évaluer de manière plus approfondie la capacité des organes nationaux de sécurité de remplir ces fonctions et apporter à ces organes tout l'appui possible. Dans ce contexte, la composante militaire de la MINUSIL devrait fournir d'importants moyens de sécurité dans tout le pays durant la période des élections, cependant que les conseillers de la police civile de l'ONU pourraient être appelés à fournir un appui renforcé à la police sierra-léonaise par le biais du suivi et de conseils.

38. Les effectifs nécessaires pour permettre à la MINUSIL d'apporter un appui en matière de sécurité et un soutien logistique en vue des élections font l'objet d'un examen approfondi. Après quoi, il faudra déterminer s'il faut porter l'effectif militaire de la Mission au-delà du plafond actuel de 17 500 hommes. Dans l'affirmative, toute augmentation des effectifs devra vraisemblablement servir pour l'essentiel à développer les capacités d'appui spécialisé indispensables, surtout pour des opérations à réaliser dans les provinces pendant une période de temps limitée. Selon toute probabilité, ces opérations comporteront un volet logistique, notamment le génie travaux qui doit faciliter l'accès et le déploiement de la MINUSIL, ainsi que les transports, y compris un appui logistique par hélicoptère, pour les déplacements des observateurs électoraux et le transport du matériel électoral. Le déploiement des effectifs qui seraient décidés devrait avoir lieu au début de 2002. Je soumettrai au Conseil des recommandations appropriées dès qu'un plan opérationnel détaillé aura été mis au point. Ce plan définira clairement les responsabilités respectives en matière de sécurité de la MINUSIL et des autorités de police sierra-léonaises.

39. On prévoit également que la MINUSIL établira une composante électorale dotée d'observateurs sur une longue période. Les tâches de la composante électorale seront par ailleurs clairement définies dans le plan opérationnel qui sera établi sur la base du rapport de la mission chargée d'évaluer les besoins en matière d'élections.

IX. Droits de l'homme

40. Il ressort des enquêtes menées par la Section des droits de l'homme de la MINUSIL pendant la période

considérée que tant le RUF que la Force de défense civile ont effectué des attaques contre la population civile dans plusieurs villages des districts de Kono et Koinadugu. Le 17 juin 2001, un détachement de la Force de police civile a attaqué le village de Yaraia. Selon des dépositions qui se recoupent, cette attaque a fait 24 morts. Après quoi, ce sont les combattants du RUF qui ont attaqué le village de Henekuma le 19 juillet, où ils ont tué au moins 19 personnes. Les dirigeants du RUF ont imputé cette attaque à une initiative non autorisée d'un commandant félon qu'ils ont entrepris d'arrêter.

41. La détention prolongée de personnes incarcérées à la prison centrale de Freetown sous le régime de l'état d'urgence, et dont certaines n'ont pas été inculpées ou n'ont pas accès à un avocat depuis mai 2000, s'est poursuivie pendant la période considérée. On a signalé des cas de décès en prison, notamment celui d'un ancien secrétaire général du RUF survenu le 21 juillet. Aux dires des responsables des prisons, ces décès sont imputables à des causes naturelles, mais les détenus affirment pour leur part qu'un mauvais suivi médical a contribué à ces décès. La MINUSIL continue de surveiller les conditions de vie carcérales et d'appeler l'attention du Gouvernement sur les domaines dans lesquels une amélioration s'impose. Des agents spécialisés dans les droits de l'homme se sont rendus récemment dans la prison de l'île de Bonthe où des détenus du RUF ont été transférés et ont constaté que les conditions de détention y étaient satisfaisantes.

Droits de la femme

42. La MINUSIL et une ONG internationale ont parainé une étude sur la prévalence et l'impact de la violence sexuelle en Sierra Leone. Le fait que sur 733 femmes interrogées, qui faisaient partie d'une sélection aléatoire, 345 ont déclaré avoir été violées ne laisse pas d'être un sujet de grave préoccupation. La participation de ces femmes au processus de réconciliation et leur réinsertion dans leur communauté constituent quelques-uns des défis à relever. Le Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes, Radhika Coomaraswamy, s'est rendue en Sierra Leone du 22 au 31 août.

Protection de l'enfant

43. Le RUF a continué de libérer et de remettre à la MINUSIL des enfants combattants, des enfants enlevés et autres enfants séparés de leur famille. Entre le mois de mai et le 31 juillet, 1 169 enfants ont été libérés à Makeni, Kailahun et Tongo. Au total, le RUF a démobilisé 1 214 enfants et la Force de défense civile 646. À ce jour, moins de 8 % des enfants libérés ou participant directement au programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion sont des filles. Aussi l'UNICEF et les organismes de protection de l'enfance ont-ils conçu un programme spécial d'information portant sur la libération des fillettes et des femmes. Tous les enfants libérés et les enfants soldats démobilisés bénéficient de programmes de protection de l'enfance appuyés par l'UNICEF, programmes qui comprennent la fourniture de soins d'urgence provisoires, des services de recherche de membres de la famille et de regroupement familial, ainsi que la réinsertion dans les communautés.

La Commission de la vérité et de la réconciliation

44. La MINUSIL a continué à entreprendre les responsabilités du RUF sur la question de la Commission de la vérité et de la réconciliation. Une campagne de sensibilisation a été lancée à Makeni, dans la province du nord, le 2 août 2001. Le RUF se montre généralement réceptif à la question de la Commission. Néanmoins, il est réservé quant à l'indépendance de la Commission et à ses liens avec le Tribunal spécial.

45. Le 1er août 2001, le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a adressé aux donateurs potentiels une lettre contenant un budget préliminaire et des éléments d'information concernant la Commission de la vérité et de la réconciliation. Selon les prévisions initiales, la première année de fonctionnement de la Commission coûterait quelque 10 millions de dollars. Le Haut Commissariat s'emploie actuellement à revoir le projet de budget avec la MINUSIL avant que le Haut Commissaire ne lance un appel spécial. Le Haut Commissaire envisage également de créer un secrétariat provisoire de la Commission, qui fonctionnerait initialement sous les auspices de la MINUSIL. Pour l'heure, la sélection de commissaires internationaux a progressé. Le Haut Commissaire fera prochainement tenir ses recommandations au

Groupe de sélection. En ce qui concerne les commissaires nationaux, le Comité consultatif auprès du Représentant spécial du Secrétaire général s'est récemment réuni et lui a soumis une liste des candidats sélectionnés pour examen.

Tribunal spécial

46. À la suite d'un échange de communications entre le Secrétaire général et le Conseil de sécurité (S/2001/693 et S/2001/722), à l'occasion duquel le Conseil a souscrit à la recommandation tendant à ce que le Tribunal spécial soit mis en place, le Secrétariat a adressé, le 23 juillet 2001, aux pays qui avaient annoncé des contributions pour la première année de fonctionnement du Tribunal, une lettre dans laquelle il leur demandait de déposer leurs contributions auprès de l'ONU dans les 30 jours. Un tiers seulement du montant total de 15 492 500 dollars annoncé avait été reçu à l'échéance.

47. Lorsque des contributions d'un montant suffisant auront été reçues pour permettre de mettre en train les opérations du Fonds d'affectation spéciale, le Secrétariat dépêchera une mission de planification en Sierra Leone afin d'examiner avec le Gouvernement les modalités pratiques de la mise en place du Tribunal spécial. Il sera attendu de la mission qu'elle évalue plus précisément les besoins du Bureau du Procureur et du Greffe, l'étape d'avancement des enquêtes, les moyens disponibles sur le plan local et la contribution du Gouvernement en locaux et en personnel. Elle sera également chargée d'élaborer, en consultation avec la MINUSIL et le Haut Commissariat des directives générales concernant les rapports entre le Tribunal spécial et la Commission de la vérité et de la réconciliation.

48. Le RUF a indiqué qu'il ne ferait pas obstacle à la mise en place du Tribunal, mais compte que celui-ci soit impartial et fasse passer en jugement tous ceux qui ont été accusés d'avoir commis des atrocités au cours de la période considérée, et non pas seulement certains des membres du RUF. Le Gouvernement a continué, pour sa part, d'exprimer son plein appui au Tribunal. Il a cependant envoyé au Conseiller juridique de l'ONU, le 20 août, une lettre dans laquelle il a demandé que le Tribunal ait compétence *ratione temporis* à compter de mars 1991, lorsque le conflit a débuté. Aux termes du projet de statut et du projet d'accord, la compétence *ratione temporis* du Tribunal devait débiter le 30 novembre 1996.

X. Aspects humanitaires

49. L'accès aux groupes dans le besoin s'est considérablement amélioré grâce aux progrès réalisés dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Le déploiement de l'armée sierra-léonaise dans le district de Kambia et des troupes de la MINUSIL dans les districts de Koinadugu et Kono a permis aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales de mettre en train, en collaboration avec le Comité national de relèvement, des programmes portant sur les secteurs les plus critiques, notamment la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire et l'eau et l'assainissement. Le Gouvernement et les organismes de secours prévoient également envoyer des missions d'évaluation des besoins dans les districts de Kono et Kailahun.

50. On estime à près de 200 000 le nombre des réfugiés sierra-léonais qui demeurent dans des pays d'asile de la sous-région. Le nombre de réfugiés rentrant de Guinée sur le navire affrété par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a sensiblement diminué du fait de la stabilisation de la situation sur le plan de la sécurité en Guinée. Cela étant, près de 6 000 autres réfugiés qui se trouvaient en Guinée et au Libéria sont parvenus à rentrer à Daru en traversant des zones tenues par le RUF. En outre, 6 000 personnes qui se trouvaient dans la région de Forecariah (Guinée) sont rentrées à Kambia de leur propre initiative au mois d'août. Plus de 80 % des rapatriés enregistrés comptent maintenant parmi les personnes déplacées et ont été regroupés dans des installations temporaires en attendant que la situation sur le plan de la sécurité permette de les réinstaller dans leurs régions d'origine.

51. Des milliers de réfugiés libériens ont continué d'affluer du comté de Lofa dans le district de Kailahun. Certains des réfugiés les plus vulnérables ont été évacués directement par le HCR et la MINUSIL des zones du district de Kailahun tenues par le RUF, et d'autres, qui s'étaient rendus par leurs propres moyens à Daru, ont été transportés dans certaines zones du district de Kenema. Sept cent trente-quatre réfugiés libériens nouvellement arrivés se trouvent actuellement dans des camps du district de Bo mis en place pour abriter temporairement les rapatriés. Certains réfugiés libériens se sont rendus dans des zones plus sûres dans le sud du Libéria, dans l'espoir d'être accueillis dans les camps destinés aux personnes déplacées. Pendant la période à l'examen, le HCR et la MINUSIL ont négocié la libé-

ration et le rapatriement de plus de 120 civils guinéens déplacés, qui avaient été enlevés par le RUF.

52. Malgré un meilleur accès aux réfugiés et déplacés et un accroissement de la demande d'assistance, l'appel global en faveur de la Sierra Leone pour 2001 n'a toujours pas donné les résultats espérés, à peine plus de 40 % des fonds nécessaires ayant été obtenus à la fin du premier semestre. Les capacités limitées dont disposent le Gouvernement et les organismes humanitaires, à un moment où il y a tant de besoins, pourraient compromettre le processus de paix actuel. Il est indispensable que les donateurs répondent généreusement et promptement à l'appel de 2001 si l'on veut que les organismes puissent effectivement satisfaire les besoins des populations dans les zones nouvellement accessibles et lancer des programmes de transition axés sur le développement à plus long terme.

XI. Évolution de la situation économique

53. L'amélioration, qui se poursuit, de la situation en matière de sécurité, alliée à de saines politiques macro-économiques et à des flux massifs d'aide extérieure, a débouché sur un début de reprise économique et de stabilisation des prix, après des années de récession et d'inflation galopante. L'inflation a été légèrement négative en 2000, et le produit intérieur brut s'est accru, en termes réels, de près de 4 %. Les exportations ont fait un bond en avant au cours du premier trimestre, la valeur des exportations officielles de diamants ayant été multipliée par neuf. Parallèlement, les recettes publiques ont augmenté de 15 %. Les dépenses publiques, qui étaient tombées bien bas ces dernières années, sont montées en flèche, des flux plus importants d'aide extérieure ayant permis aux autorités de se lancer dans des activités de réinstallation et de reconstruction et de commencer à réintroduire les services publics dans les zones précédemment inaccessibles.

54. La situation économique et financière du pays demeure néanmoins dans l'ensemble très fragile. Les facteurs entravant la reprise économique, exposés dans mon neuvième rapport, n'ont pas changé. La dette extérieure continue de limiter considérablement la capacité du Gouvernement à affecter des ressources supplémentaires à des activités de nature à susciter la croissance et à réduire la pauvreté. À la fin de 2000, la valeur nette de la dette extérieure du pays équivalait à

707 % du produit intérieur brut, et le service de la dette extérieure équivalait à 48 % des exportations et à environ 70 % des recettes publiques, la Sierra Leone se trouvant ainsi qualifiée pour bénéficier d'un allègement de sa dette au titre de l'Initiative élargie en faveur des pays pauvres très endettés.

XII. Aspects financiers

55. Dans sa résolution 55/251 B du 14 juin 2001, l'Assemblée générale m'a autorisé à engager un montant de 275 millions de dollars aux fins du fonctionnement de la Mission du 1er juillet au 31 décembre 2001, en attendant que le projet de budget de la MINUSIL pour la totalité de l'exercice 2001-2002 lui soit présenté au cours de la partie principale de sa cinquante-sixième session. Si le Conseil approuve mes recommandations figurant au paragraphe 62 ci-dessous concernant la prorogation du mandat de la MINUSIL, le montant initial des ressources dont la Mission aurait besoin pour l'exercice 2001-2002 serait financé au moyen des crédits que l'Assemblée m'a autorisé à engager. S'agissant du rôle que la MINUSIL doit jouer à l'appui d'élections en Sierra Leone, je demanderai des ressources supplémentaires à l'Assemblée une fois que le plan opérationnel relatif à l'appui devant être fourni par la Mission aura été mis au point et que le montant des ressources nécessaires aura été déterminé.

56. Depuis sa création en mars 1998, le Fonds d'affectation spéciale destiné à financer les activités de maintien de la paix de l'ONU en Sierra Leone a reçu des contributions volontaires d'un montant de 2,4 millions de dollars, les dépenses autorisées à ce jour s'élevant à 1,6 million de dollars. Au 15 août 2001, le montant des quotes-parts non acquittées au compte spécial de la MINUSIL s'élevait à 367 millions de dollars. Le montant total des quotes-parts non acquittées à ce jour au titre de toutes les opérations de maintien de la paix s'élevait à 3 466 900 dollars.

XIII. Observations

57. Compte tenu des progrès qui ont continué d'être réalisés au cours de la période considérée, en particulier au titre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, et du déploiement de la MINUSIL vers l'est, notamment vers les zones de production de diamants, il est possible de faire preuve

d'un optimisme modéré en ce qui concerne la consolidation du processus de paix en Sierra Leone. La MINUSIL et les parties ont réagi rapidement face aux affrontements entre le RUF et des éléments de la Force de défense civile dans l'est, qui auraient pu déstabiliser la situation. En même temps, ces incidents rappellent clairement que de nombreuses autres difficultés risquent de se présenter au cours des mois cruciaux à venir. En particulier, les mois précédant les élections pourraient être marqués par des tensions susceptibles de compromettre les progrès impressionnants réalisés récemment dans le cadre du processus de paix.

58. Le déficit du budget disponible pour le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion au titre du Fonds d'affectation spéciale multi-donateurs géré par la Banque mondiale, qui représente quelque 5 millions de dollars rien que pour cette année, demeure une source de préoccupation particulière. J'invite donc instamment les pays donateurs à appuyer le programme, en particulier à ce stade, et à répondre aux besoins qui leur ont été présentés à la conférence des donateurs tenue à Paris les 11 et 12 juin 2001.

59. En outre, l'élément réinsertion du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion est toujours la clef du succès de l'ensemble du programme. Considérant l'instabilité générale qui a caractérisé la sous-région pendant si longtemps, il est à craindre que les combattants démobilisés qui restent oisifs trop longtemps ou commencent à avoir le sentiment qu'ils ne bénéficient pas directement du désarmement pourraient se livrer à des activités susceptibles de compromettre non seulement le processus de paix en Sierra Leone mais aussi la stabilité de toute la sous-région. Il est également important d'aider le RUF à se transformer en un véritable parti politique qui puisse participer aux élections à venir. Je fais appel aux pays de la sous-région de l'Afrique occidentale ainsi qu'aux pays donateurs pour qu'ils fournissent une assistance technique et toute autre assistance appropriée au RUF à cet égard.

60. Un autre défi crucial que doit relever la Sierra Leone a trait au rétablissement de l'autorité de l'État et aux préparatifs des élections. J'engage le Gouvernement sierra-léonais à accélérer ses efforts pour rétablir l'autorité civile dans tout le pays, et je me félicite de la création du Comité de redressement national, qui devrait intensifier ses activités visant à rétablir les services publics essentiels dans les communautés qui ont été si longtemps négligées dans tout le pays. J'engage également le Gouvernement à continuer à renforcer la

police et l'armée et à les déployer, et à accroître les moyens dont il dispose pour mieux réglementer l'extraction des diamants, avec l'assistance des pays donateurs.

61. Je prends note avec satisfaction des efforts déployés par la Commission électorale nationale pour fournir un cadre de planification stratégique pour les élections présidentielles et parlementaires, ainsi que de ses travaux concernant une proposition relative à un nouveau système électoral en Sierra Leone. Il est clair toutefois que les élections ne devraient avoir lieu que lorsque certaines conditions seront réunies, en particulier les suivantes : achèvement du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, transformation du RUF en parti politique, rétablissement de l'autorité civile dans tout le pays, déploiement de la MINUSIL et garantie de la liberté de mouvement dans tout le pays. En outre, des questions telles que la réinstallation des réfugiés et des déplacés rapatriés devront être prises en compte. J'espère donc que toutes les parties accepteront le report récemment annoncé des élections.

62. Dans ce contexte, je recommande que le mandat de la Mission soit prorogé pour une nouvelle période de six mois. Au cours de cette période, la MINUSIL s'efforcera de mener à bien le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, continuera à faciliter l'application de l'Accord de cessez-le-feu d'Abuja et appuiera les préparatifs des futures élections nationales. S'agissant du rôle que pourrait jouer la MINUSIL à l'appui des élections, après avoir examiné le rapport de la mission d'évaluation des besoins à cet égard qui s'est rendue en Sierra Leone en août, je m'adresserai de nouveau au Conseil de sécurité pour demander les ressources supplémentaires nécessaires pour permettre à la MINUSIL d'aider le Gouvernement en soutenant le processus électoral et, au besoin, accroître temporairement ses effectifs militaires.

63. Les récents progrès du processus de paix, en particulier l'avancement du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et la libération par les groupes armés des enfants soldats et des personnes enlevées ont amené la MINUSIL à s'acquitter de tâches d'appui qui n'avaient pas été prévues, notamment le transport des enfants soldats libérés et la fourniture d'un supplément d'assistance logistique au programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. La MINUSIL devant continuer sur cette lancée, toute

ressource supplémentaire nécessaire figurera dans le prochain budget de la Mission.

64. Il ne pourra y avoir de solution durable au conflit en Sierra Leone que si le Gouvernement rétablit son autorité dans l'ensemble du pays et si le redressement économique, la réinsertion des anciens combattants, la réconciliation nationale et la démocratie participative progressent de manière tangible. Il faudra par ailleurs continuer de renforcer les forces de sécurité sierra-léonaises pour préserver la stabilité du pays. Une fois que ces objectifs se seront suffisamment concrétisés, les modalités de l'intervention de l'ONU en Sierra Leone pourraient être ajustées.

65. Pour la première fois depuis de nombreuses années, des milliers de Sierra-Léonais que la guerre a contraints à se déplacer auront peut-être enfin la possibilité de rentrer dans leurs foyers, de reconstituer leurs communautés et de reprendre le cours normal de leur existence. Je n'en reste cependant pas moins préoccupé par la précarité de la situation humanitaire qui règne dans de nombreuses régions du pays, dont certaines commencent à peine à devenir accessibles aux organismes humanitaires. Le caractère massif de la violence à l'égard des femmes en Sierra Leone reste également très préoccupant. Je demande instamment à toutes les parties de respecter les droits de l'homme, et en particulier les droits des femmes et des enfants. Le Gouvernement doit accélérer la cadence pour améliorer la situation dans les prisons, qui a pu causer des souffrances inutiles aux détenus.

66. Je remercie les États Membres qui ont annoncé le versement de contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Tribunal spécial pour la Sierra Leone et je suis convaincu que ces contributions se matérialiseront bientôt, ce qui permettra de donner rapidement le coup d'envoi à cette importante initiative qu'est le Tribunal spécial. J'espère également que les donateurs répondront favorablement à l'appel lancé par le Haut Commissaire aux droits de l'homme et contribueront généreusement au financement de la Commission de la vérité et de la réconciliation. Le Tribunal spécial et la Commission sont des instruments complémentaires qui permettront de mettre un terme à l'impunité et de faire de la réconciliation durable une réalité.

67. Les efforts récents des États Membres de l'Union du fleuve Mano pour renouer le dialogue politique, qui permettent de plus en plus d'envisager une réunion au

sommet des présidents des pays membres de l'Union, constituent un progrès dont il convient de se féliciter. De même, la réunion des ministres des affaires étrangères à Monrovia, qui a été suivie par celle des ministres des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité à Freetown, en août, constitue une avancée longtemps espérée sur la voie de la paix et de la stabilité régionales. Je félicite les dirigeants des pays membres de l'Union du fleuve Mano d'avoir pris cette initiative et les encourage à poursuivre résolument le dialogue. Je félicite également le Réseau féminin pour la paix de l'Union du fleuve Mano d'avoir contribué à cette importante initiative régionale.

68. Pour conclure, je tiens à féliciter les parties, mon Représentant spécial et le personnel civil et militaire de la MINUSIL des progrès qui ont été accomplis au cours de la période à l'examen. Je tiens également à remercier une fois encore les pays qui fournissent des contingents à la MINUSIL, ainsi que les pays membres de la sous-région de la CEDEAO et les donateurs pour le concours qu'ils ont apporté au processus de paix en Sierra Leone.
